

REGLEMENT INTERIEUR

- Carte d'abonnement obligatoire pour accéder au club,
- Serviette obligatoire pour l'entraînement,
- La réservation des cours aqua et fitness est obligatoire,
- Le matériel doit être nettoyé et ranger après chaque utilisation,
- Porter une tenue propre et correcte sans signe extérieur ni ostentatoire (casquette, bonnet, capuche, foulard, kippa, etc...)
- Interdiction de s'entraîner torse nu,
- Les chaussures de sport doivent être réservées à l'usage de la salle de sport (tong et chaussures de ville ne sont pas autorisées),
- Les sacs et tous autres effets personnels doivent être rangés dans les vestiaires. Se munir d'un cadenas pour fermer son casier,
- La douche, le bonnet de bain et les claquettes sont obligatoires dans les espaces aquatiques, le caleçon est interdit.
- Les casiers doivent être libérés après chaque utilisation,
- L'accès aux vestiaires doit se faire au plus tard **20** minutes avant la fermeture du club,
- L'accès aux cours collectifs est interdit après **10** minutes de retard (pour des raisons de sécurité),
- Le club n'est pas responsable en cas de perte ou de vol de vêtement ou tout autre effet personnel,
- Le gommage au savon noir et l'utilisation de produit corporel est interdit dans l'espace détente,
- L'accès au SPA hammam et sauna est en libre accès hors moment de PRIVATISATION,
- Nous informons nos adhérents que le centre est équipé de vidéo surveillance,
- L'accès à nos espaces aquatiques est interdit en l'absence d'une surveillance par un professeur diplômé.
- En cas de litige avec son Club, l'abonné(e) a la possibilité d'utiliser les services d'un médiateur gratuitement à condition d'avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès du Club concerné par une réclamation écrite adressée en recommandé avec accusé de réception contenant l'objet, la description, et les justificatifs de sa réclamation. La saisine du médiateur ne sera possible qu'un mois après réception par le Club du courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception et à défaut d'accord amiable intervenu entre l'abonné(e) et son Club. L'abonné(e) peut saisir le médiateur à l'adresse suivante : DEVIGNY Médiation, 9 avenue René GASNIER, 49100 ANGERS ou via le site Internet : www.devignymediation.fr.

